

Lot jeu concours non délivré

Par steph, le 13/06/2008 à 16:06

Bonjour,

J'ai gagné un lot à un jeu concours le 21 janvier 2008. Un mail m'a indiqué que j'étais parmi les gagnants tirés au sort. Un délai de 10 semaines était mentionné quant à l'envoi du lot. N'ayant toujours rien reçu au terme de ce délai, je relance la société organisatrice du jeu qui m'indique dans un premier mail que mon lot a été envoyée et qu'il est anormal que je ne l'ai pas reçu et qu'elle allait quand même me renvoyer un lot de même valeur. Puis lorsque je leur ai demandé des informations afin de lancer une recherche auprès de La Poste pour retrouver la trace de ce lot, la société s'est rétractée, m'affirmant après vérifications que le lot n'avait par erreur pas été envoyé et qu'elle allait finalement me l'envoyer dans les plus brefs délais. Ce dernier mail datant du 21 mai 2008. N'ayant toujours pas reçu de lot à ce jour, et ayant l'impression que cette société (au demeurant très connue) fait peu de cas du respect de ses obligations, je souhaiterai savoir sur quel fondement ce type de comportement est il incriminé (publicité mensongère ou autre)?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par Biolay, le 15/06/2008 à 20:27

L'annonce de cadeaux qui ne sont pas offerts constitue en effet un cas de publicité mensongère, qui n'exclut pas une action civile en exécution du contrat formé par l'offre que vous avez reçue et que vous avez acceptée.